Envoyé en préfecture le 02/12/2024

Reçu en préfecture le 02/12/2024

Publié le n 2 DEC 2021

540

ARRONDISSEMENT D'AMIENS

COMMUNE DE LONGUEAU - 80330

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU MERCREDI 27 NOVEMBRE 2024

Le quorum n'ayant pas été atteint à la séance du jeudi 21 novembre 2024, le Conseil Musicipal, conformément à l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni le mercredi 27 novembre 2024 à 19 heures dans le hall de l'école maternelle Louis Prot, sous la présidence de Monsieur Pascal OURDOUILLÉ, Maire, en session ordinaire.

La convocation individuelle et l'ordre du jour ont été transmis par mail le 22 novembre 2024 aux conseillers municipaux.

L'ordre du jour a été affiché au panneau d'affichage de la mairie le 22 novembre 2024.

Etaient présents: Mesdames, Messieurs, Pascal OURDOUILLE, Éric MAQUET, Marie-Christine DARROUX, Stéphane BLIN, Carole GUENARD, Lionel MARIE, Lysiane DANTIN, Grégoire GAYINO, Céline ROHAUT, Jean-Claude DELOHEN, Corinne FOVET, Jean DISMA, Christophe CHATEL, Sébastien COURBET, Thierry MARTEL, Sylvie PORQUET, Roland ARNOLD

Étaient absents excusés et ont donné pouvoir : Mesdames, Messieurs, Nicole ERIPRET à Marie-Christine DARROUX, Véronique DEAUBONNE à Céline ROHAUT, Patrice BOUCHER à Christophe CHATEL, Yannick DHAILLE à Lionel MARIE, Ingrid VILLIERS à Stéphane BLIN, Patrick DEROGY à Roland ARNOLD, Delphine LEBEAU à Sylvie PORQUET.

Étaient absents excusés : Mesdames, Messieurs, Corinne RIGOBERT, Pascale HOUZE, Magaile PASQUIER, Nathalie MARCHAND, Fabrice DEVAUX.

Secrétaire de séance : Jean-Claude DELOHEN

2024/11-27/12

RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE SUR LA GESTION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION « AMIENS METROPOLE » - TOME 1

La séance étant ouverte, Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'en,

application des dispositions de l'article R. 243-17 du code des juridictions financières, la copie du rapport d'observations définitives de la chambre sur la gestion de la communauté d'agglomération « Amiens Métropole » (tome 1), pour les exercices 2018 et suivants a été transmis à la commune de Longueau.

Ce rapport a été adressé par la chambre régionale des comptes au président de la communauté d'agglomération « Amiens métropole », qui l'a présenté à l'organe délibérant. Dès lors, la chambre est amenée à l'adresser aux maires de toutes les communes membres de cet organisme.

Le présent rapport est soumis au conseil municipal afin qu'il donne lieu à débat et d'en prendre acte.

Envoyé en préfecture le 02/12/2024

Reçu en préfecture le 02/12/2024

Publié le

0 2 DEC. 2024

ID: 080-218004653-20241127-2024_11_27_12-DE

52L0~

Le conseil municipal, après délibération, DECIDE :

<u>Article 1</u>: de prendre acte du rapport d'observations définitives de la chambre sur la gestion de la communauté d'agglomération « Amiens Métropole » - Tome 1.

Adopté à l'unanimité. Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de Séance,

Le Maire,

Jean-Claude DELOHEN

Nombre de membres en exercice : 29 Nombre de membres présents : 17

Nombre de suffrages exprimés : 24

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de la Somme le 0 2 11 2024

Ainsi que sa publication.

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet d'un recours administratif gracieux auprès des services municipaux, ou d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans le Tribunal Administratif d'Amiens.